



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUDE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 18 - SEPTEMBRE 2018

PUBLIÉ LE 26 SEPTEMBRE 2018

DDTM

- SEMA

- SPRISR/USR

PREFECTURE

- BEAT

SOMMAIRE

DDTM SEMA

Arrêté interdépartemental fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux « Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises ».....1

SPRIS/USR

Arrêté temporaire n° DDTM-SPRISR-USR-2018-046 portant
réglementation de la circulation sur l'A61 – travaux de réhabilitation
d'une ligne haute tension – Commune de BRAM.....16

PREFECTURE DPPPAT/BEAT

Arrêté préfectoral n° DPPPAT-BEAT-2018-09-13 portant sursis à statuer
sur la demande d'autorisation d'exploiter une unité de valorisation matières
d'Alzonne par la Société AUDEVAL située sur la commune d'ALZONNE.....19



PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

PRÉFECTURE DE L'AUDE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**Arrêté interdépartemental
fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux
« Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises »**

La préfète de l'Ariège
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Le préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Le préfet de l'Aude
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Le préfet des Pyrénées-Orientales
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret n°2010-0146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-0374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), modifiant le code de l'environnement, la circulaire du 21 avril 2008 relative aux SAGE ;

Vu l'arrêté du préfet de région Midi-Pyrénées coordonnateur du bassin Adour-Garonne, daté du 1^{er} décembre 2015 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 du bassin Adour-Garonne approuvé le 1^{er} décembre 2015 et arrêtant le programme de mesures ;

Considérant le dossier préliminaire sur le projet du SAGE Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises porté par le conseil départemental de l'Ariège, adressé aux élus des communes du territoire à compter du 12 octobre 2017 ;

Considérant les avis des préfets de l'Aude, de la Haute-Garonne, et des Pyrénées-Orientales donnant leur accord pour désigner madame la préfète de l'Ariège responsable de la procédure d'élaboration et de révision du SAGE Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises ;

Considérant l'avis favorable de la commission planification du comité de bassin Adour-Garonne du 19 octobre 2017 ;

Considérant l'avis réputé favorable de Mme la présidente de la région Occitanie du 15 février 2018 ;

Considérant l'avis favorable du Conseil Départemental de l'Aude du 15 janvier 2018 ;

Considérant l'avis favorable du Conseil Départemental de la Haute-Garonne du 25 janvier 2018 ;

Considérant l'avis réputé favorable du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales du 6 février 2018 ;

Considérant les avis des communes sollicitées ;

Considérant que la mise en place d'un SAGE permettra de faciliter l'atteinte des objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau pour le bon état des eaux ;

Considérant que le SDAGE Adour-Garonne dans sa disposition A3 précise qu'un SAGE doit être élaboré sur le bassin Ariège-Hers d'ici 2021 et que ce bassin constitue une grande partie du périmètre du projet de SAGE Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises ;

Considérant que le périmètre proposé est le fruit d'une concertation locale importante et repose sur une justification cohérente de sa délimitation sur le plan hydrographique ;

Considérant que les réserves, les observations ou les avis défavorables émis lors de la consultation ne sont pas de nature dans leurs argumentaires, à remettre en cause le périmètre proposé ;

Sur proposition des secrétaires généraux des préfectures de l'Ariège, de l'Aude, de la Haute-Garonne et des Pyrénées-Orientales ;

Arrêtent

Article 1er : Le périmètre du SAGE Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises est constitué pour tout ou partie du territoire des communes dont la liste est jointe en annexe 1 du présent arrêté .

La carte de délimitation du périmètre est jointe en annexe 2 ;

Article 2 : La préfète de l'Ariège est désignée responsable de la procédure d'élaboration et de révision du SAGE Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises ;

Article 3 : Le SAGE Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises devra être élaboré dans un délai de 6 ans à compter de la date d'installation de la Commission Locale de l'Eau ;

Article 4 : Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de l'Ariège, de l'Aude, de la Haute-Garonne et des Pyrénées-Orientales et mis à la disposition du public sur leurs sites internet respectifs ;

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché en mairie des communes visées à l'article 1^{er} et listées en annexe 1 ;

Article 6 : Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site <http://www.gesteau.eaufrance.fr> ;

Article 7 : Le présent arrêté sera notifié aux conseils départementaux de l'Ariège, de la Haute-Garonne, de l'Aude et des Pyrénées Orientales, aux communes concernées et au conseil régional Occitanie ;

Article 8 : Tout recours à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la publication sur les recueils des actes administratifs des préfectures de l'Ariège, de la Haute-Garonne, de l'Aude et des Pyrénées Orientales.

Article 9 : Les secrétaires généraux des préfectures de l'Ariège, de la Haute-Garonne, de l'Aude et des Pyrénées Orientales, les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Foix, le 24 AOUT 2018

La préfète de l'Ariège,

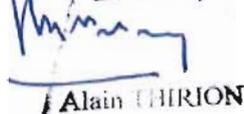


Marie LAJUS

A Carcassonne, le

30 AOUT 2018

Le préfet de l'Aude,
Le Préfet,



Alain THIRION

A Toulouse, le 06 SEP. 2018

Le préfet de Haute-Garonne,
Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général



A Perpignan, le 29 AOUT 2018

Le préfet des Pyrénées-Orientales.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Ludovic PACAUD

ANNEXE 1

Listes des communes incluses partiellement ou totalement dans le projet de périmètre de SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises

Département de l'Ariège			
Département	Code INSEE	Communes	Inclusion dans le périmètre de SAGE
ARIEGE	09001	AIGUES-JUNTES	totalemment incluse
ARIEGE	09002	AIGUES-VIVES	totalemment incluse
ARIEGE	09003	L'AIGUILLON	totalemment incluse
ARIEGE	09004	ALBIES	totalemment incluse
ARIEGE	09005	ALEU	totalemment incluse
ARIEGE	09006	ALLIAT	totalemment incluse
ARIEGE	09007	ALLIERES	totalemment incluse
ARIEGE	09008	ALOS	totalemment incluse
ARIEGE	09009	ALZEN	totalemment incluse
ARIEGE	09011	ANTRAS	partiellemment incluse
ARIEGE	09012	APPY	totalemment incluse
ARIEGE	09013	ARABAUX	totalemment incluse
ARIEGE	09014	ARGEIN	totalemment incluse
ARIEGE	09015	ARIGNAC	totalemment incluse
ARIEGE	09016	ARNAVE	totalemment incluse
ARIEGE	09017	ARRIEN-EN-BETHMALE	totalemment incluse
ARIEGE	09018	ARROUT	totalemment incluse
ARIEGE	09019	ARTIGAT	totalemment incluse
ARIEGE	09021	ARTIX	totalemment incluse
ARIEGE	09022	ARVIGNA	totalemment incluse
ARIEGE	09023	ASCOU	partiellemment incluse
ARIEGE	09024	ASTON	partiellemment incluse
ARIEGE	09025	AUCAZEIN	totalemment incluse
ARIEGE	09026	AUDRESSEIN	totalemment incluse
ARIEGE	09027	AUGIREIN	totalemment incluse
ARIEGE	09028	AULOS	totalemment incluse
ARIEGE	09029	AULUS-LES-BAINS	totalemment incluse
ARIEGE	09030	AUZAT	partiellemment incluse
ARIEGE	09031	AXIAT	totalemment incluse
ARIEGE	09032	AX-LES-THERMES	totalemment incluse
ARIEGE	09033	BAGERT	totalemment incluse
ARIEGE	09034	BALACET	totalemment incluse
ARIEGE	09035	BALAGUERES	totalemment incluse
ARIEGE	09037	BARJAC	totalemment incluse
ARIEGE	09038	LA BASTIDE-DE-BESPLAS	totalemment incluse
ARIEGE	09039	LA BASTIDE-DE-BOUSIGNAC	totalemment incluse
ARIEGE	09040	LA BASTIDE-DE-LORDAT	totalemment incluse
ARIEGE	09041	LA BASTIDE-DU-SALAT	totalemment incluse
ARIEGE	09042	LA BASTIDE-DE-SEROU	totalemment incluse

ARIEGE	09043	LA BASTIDE-SUR-L'HERS	totalemment incluse
ARIEGE	09044	BAULOU	totalemment incluse
ARIEGE	09045	BEDEILHAC-ET-AYNAT	totalemment incluse
ARIEGE	09046	BEDEILLE	totalemment incluse
ARIEGE	09047	BELESTA	partiellement incluse
ARIEGE	09048	BELLOC	totalemment incluse
ARIEGE	09049	BENAC	totalemment incluse
ARIEGE	09050	BENAGUES	totalemment incluse
ARIEGE	09051	BENAIX	totalemment incluse
ARIEGE	09052	BESSET	totalemment incluse
ARIEGE	09053	BESTIAC	totalemment incluse
ARIEGE	09054	BETCHAT	totalemment incluse
ARIEGE	09055	BETHMALE	totalemment incluse
ARIEGE	09056	BEZAC	totalemment incluse
ARIEGE	09057	BIERT	totalemment incluse
ARIEGE	09058	BOMPAS	totalemment incluse
ARIEGE	09059	BONAC-IRAZEIN	partiellement incluse
ARIEGE	09060	BONNAC	totalemment incluse
ARIEGE	09061	LES BORDES-SUR-ARIZE	totalemment incluse
ARIEGE	09062	BORDES-UCHENTEIN	totalemment incluse
ARIEGE	09063	LE BOSC	totalemment incluse
ARIEGE	09064	BOUAN	totalemment incluse
ARIEGE	09065	BOUSSENAC	totalemment incluse
ARIEGE	09066	BRASSAC	totalemment incluse
ARIEGE	09067	BRIE	totalemment incluse
ARIEGE	09068	BURRET	totalemment incluse
ARIEGE	09069	BUZAN	totalemment incluse
ARIEGE	09070	LES CABANNES	totalemment incluse
ARIEGE	09071	CADARCET	totalemment incluse
ARIEGE	09072	CALZAN	totalemment incluse
ARIEGE	09073	CAMARADE	totalemment incluse
ARIEGE	09074	CAMON	totalemment incluse
ARIEGE	09075	CAMPAGNE-SUR-ARIZE	totalemment incluse
ARIEGE	09076	CANTE	totalemment incluse
ARIEGE	09077	CAPOULET-ET-JUNAC	totalemment incluse
ARIEGE	09079	CARLA-BAYLE	totalemment incluse
ARIEGE	09080	CARLA-DE-ROQUEFORT	totalemment incluse
ARIEGE	09081	LE CARLARET	totalemment incluse
ARIEGE	09082	CASTELNAU-DURBAN	totalemment incluse
ARIEGE	09083	CASTERAS	totalemment incluse
ARIEGE	09084	CASTEX	totalemment incluse
ARIEGE	09085	CASTILLON-EN-COUSERANS	totalemment incluse
ARIEGE	09086	CAUMONT	totalemment incluse
ARIEGE	09087	CAUSSOU	totalemment incluse
ARIEGE	09088	CAYCHAX	totalemment incluse
ARIEGE	09089	CAZALS-DES-BAYLES	totalemment incluse
ARIEGE	09090	CAZAUX	totalemment incluse
ARIEGE	09091	CAZAVET	totalemment incluse
ARIEGE	09092	CAZENAVE-SERRES-ET-ALLENS	totalemment incluse

ARIEGE	09093	CELLES	totalement incluse
ARIEGE	09094	CERIZOLS	totalement incluse
ARIEGE	09095	CESCAU	totalement incluse
ARIEGE	09096	CHATEAU-VERDUN	totalement incluse
ARIEGE	09097	CLERMONT	totalement incluse
ARIEGE	09098	CONTRAZY	totalement incluse
ARIEGE	09099	COS	totalement incluse
ARIEGE	09100	COUFLENS	partiellement incluse
ARIEGE	09101	COUSSA	totalement incluse
ARIEGE	09102	COUTENS	totalement incluse
ARIEGE	09103	CRAMPAGNA	totalement incluse
ARIEGE	09104	DALOU	totalement incluse
ARIEGE	09105	DAUMAZAN-SUR-ARIZE	totalement incluse
ARIEGE	09106	DREUILHE	totalement incluse
ARIEGE	09107	DUN	totalement incluse
ARIEGE	09108	DURBAN-SUR-ARIZE	totalement incluse
ARIEGE	09109	DURFORT	totalement incluse
ARIEGE	09110	ENCOURTIECH	totalement incluse
ARIEGE	09111	ENGOMER	totalement incluse
ARIEGE	09113	ERCE	totalement incluse
ARIEGE	09114	ERP	totalement incluse
ARIEGE	09115	ESCLAGNE	totalement incluse
ARIEGE	09116	ESCOSSE	totalement incluse
ARIEGE	09117	ESPLAS	totalement incluse
ARIEGE	09118	ESPLAS-DE-SEROU	totalement incluse
ARIEGE	09119	EYCHEIL	totalement incluse
ARIEGE	09120	FABAS	totalement incluse
ARIEGE	09121	FERRIERES-SUR-ARIEGE	totalement incluse
ARIEGE	09122	FOIX	totalement incluse
ARIEGE	09123	FORNEX	totalement incluse
ARIEGE	09124	LE FOSSAT	totalement incluse
ARIEGE	09125	FOUGAX-ET-BARRINEUF	partiellement incluse
ARIEGE	09126	FREYCHENET	totalement incluse
ARIEGE	09127	GABRE	totalement incluse
ARIEGE	09128	GAJAN	totalement incluse
ARIEGE	09129	GALEY	totalement incluse
ARIEGE	09130	GANAC	totalement incluse
ARIEGE	09131	GARANOU	totalement incluse
ARIEGE	09132	GAUDIES	totalement incluse
ARIEGE	09133	GENAT	totalement incluse
ARIEGE	09134	GESTIES	partiellement incluse
ARIEGE	09135	GOULIER	totalement incluse
ARIEGE	09136	GOURBIT	totalement incluse
ARIEGE	09137	GUDAS	totalement incluse
ARIEGE	09138	L'HERM	totalement incluse
ARIEGE	09139	L'HOSPITALET-PRES-L'ANDORRE	totalement incluse
ARIEGE	09140	IGNAUX	totalement incluse
ARIEGE	09141	ILLARTEIN	totalement incluse
ARIEGE	09142	ILHAT	totalement incluse

ARIEGE	09143	ILLIER-ET-LARAMADE	totalement incluse
ARIEGE	09145	LES ISSARDS	totalement incluse
ARIEGE	09146	JUSTINIAC	totalement incluse
ARIEGE	09147	LABATUT	totalement incluse
ARIEGE	09148	LACAVE	totalement incluse
ARIEGE	09149	LACOURT	totalement incluse
ARIEGE	09150	LAGARDE	totalement incluse
ARIEGE	09151	LANOUX	totalement incluse
ARIEGE	09152	LAPEGE	totalement incluse
ARIEGE	09153	LAPENNE	totalement incluse
ARIEGE	09154	LARBONT	totalement incluse
ARIEGE	09155	LARCAT	totalement incluse
ARIEGE	09156	LARNAT	totalement incluse
ARIEGE	09157	LAROQUE-D'OLMES	totalement incluse
ARIEGE	09158	LASSERRE	totalement incluse
ARIEGE	09159	LASSUR	totalement incluse
ARIEGE	09160	LAVELANET	totalement incluse
ARIEGE	09161	LERAN	totalement incluse
ARIEGE	09162	LERCOUL	partiellement incluse
ARIEGE	09163	LESCOUSSE	totalement incluse
ARIEGE	09164	LESCURE	totalement incluse
ARIEGE	09165	LESPARROU	totalement incluse
ARIEGE	09166	LEYCHERT	totalement incluse
ARIEGE	09167	LEZAT-SUR-LEZE	partiellement incluse
ARIEGE	09168	LIEURAC	totalement incluse
ARIEGE	09169	LIMBRASSAC	totalement incluse
ARIEGE	09170	LISSAC	totalement incluse
ARIEGE	09171	LORDAT	totalement incluse
ARIEGE	09172	LOUBAUT	totalement incluse
ARIEGE	09173	LOUBENS	totalement incluse
ARIEGE	09174	LOUBIERES	totalement incluse
ARIEGE	09175	LUDIES	totalement incluse
ARIEGE	09176	LUZENAC	totalement incluse
ARIEGE	09177	MADIERE	totalement incluse
ARIEGE	09178	MALEGOUDE	totalement incluse
ARIEGE	09179	MALLEON	totalement incluse
ARIEGE	09180	MANSES	totalement incluse
ARIEGE	09181	LE MAS-D'AZIL	totalement incluse
ARIEGE	09182	MASSAT	totalement incluse
ARIEGE	09183	MAUVEZIN-DE-PRAT	totalement incluse
ARIEGE	09184	MAUVEZIN-DE-SAINTE-CROIX	totalement incluse
ARIEGE	09185	MAZERES	totalement incluse
ARIEGE	09186	MERAS	totalement incluse
ARIEGE	09187	MERCENAC	totalement incluse
ARIEGE	09188	MERCUS-GARRABET	totalement incluse
ARIEGE	09189	MERENS-LES-VALS	totalement incluse
ARIEGE	09190	MERIGON	totalement incluse
ARIEGE	09192	MIGLOS	totalement incluse
ARIEGE	09194	MIREPOIX	totalement incluse

ARIEGE	09195	MONESPLE	totalement incluse
ARIEGE	09196	MONTAGAGNE	totalement incluse
ARIEGE	09197	MONTAILLOU	partiellement incluse
ARIEGE	09198	MONTARDIT	totalement incluse
ARIEGE	09199	MONTAUT	totalement incluse
ARIEGE	09200	MONTBEL	totalement incluse
ARIEGE	09201	MONTEGUT-EN-COUSERANS	totalement incluse
ARIEGE	09202	MONTEGUT-PLANTAUREL	totalement incluse
ARIEGE	09203	MONTELS	totalement incluse
ARIEGE	09204	MONTESQUIEU-AVANTES	totalement incluse
ARIEGE	09205	MONTFA	totalement incluse
ARIEGE	09206	MONTFERRIER	totalement incluse
ARIEGE	09207	MONTGAILLARD	totalement incluse
ARIEGE	09208	MONTGAUCH	totalement incluse
ARIEGE	09209	MONTJOIE-EN-COUSERANS	totalement incluse
ARIEGE	09210	MONTOULIEU	totalement incluse
ARIEGE	09211	MONTSEGUR	totalement incluse
ARIEGE	09212	MONTSERON	totalement incluse
ARIEGE	09213	MOULIN-NEUF	totalement incluse
ARIEGE	09214	MOULIS	totalement incluse
ARIEGE	09215	NALZEN	totalement incluse
ARIEGE	09216	NESCUS	totalement incluse
ARIEGE	09217	NIAUX	totalement incluse
ARIEGE	09218	ORGEIX	totalement incluse
ARIEGE	09219	ORGIBET	totalement incluse
ARIEGE	09220	ORLU	partiellement incluse
ARIEGE	09221	ORNOLAC-USSAT-LES-BAINS	totalement incluse
ARIEGE	09222	ORUS	totalement incluse
ARIEGE	09223	OUST	totalement incluse
ARIEGE	09224	PAILHES	totalement incluse
ARIEGE	09225	PAMIERS	totalement incluse
ARIEGE	09226	PECH	totalement incluse
ARIEGE	09227	PEREILLE	totalement incluse
ARIEGE	09228	PERLES-ET-CASTELET	totalement incluse
ARIEGE	09229	LE PEYRAT	totalement incluse
ARIEGE	09231	LE PORT	totalement incluse
ARIEGE	09232	PRADES	totalement incluse
ARIEGE	09233	PRADETTES	totalement incluse
ARIEGE	09234	PRADIERES	totalement incluse
ARIEGE	09235	PRAT-BONREPAUX	totalement incluse
ARIEGE	09236	PRAYOLS	totalement incluse
ARIEGE	09238	LES PUJOLS	totalement incluse
ARIEGE	09240	QUIE	totalement incluse
ARIEGE	09241	RABAT-LES-TROIS-SEIGNEURS	totalement incluse
ARIEGE	09242	RAISSAC	totalement incluse
ARIEGE	09243	REGAT	totalement incluse
ARIEGE	09244	RIEUCROS	totalement incluse
ARIEGE	09245	RIEUX-DE-PELLEPORT	totalement incluse
ARIEGE	09246	RIMONT	totalement incluse

ARIEGE	09247	RIVERENERT	totalemment include
ARIEGE	09249	ROQUEFIXADE	totalemment include
ARIEGE	09250	ROQUEFORT-LES-CASCADES	totalemment include
ARIEGE	09251	ROUMENGOUX	totalemment include
ARIEGE	09253	SABARAT	totalemment include
ARIEGE	09254	SAINT-AMADOU	totalemment include
ARIEGE	09255	SAINT-AMANS	totalemment include
ARIEGE	09256	SAINT-BAUZEIL	totalemment include
ARIEGE	09257	SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	totalemment include
ARIEGE	09258	SAINT-FELIX-DE-RIEUTORD	totalemment include
ARIEGE	09259	SAINT-FELIX-DE-TOURNEGAT	totalemment include
ARIEGE	09260	SAINTE-FOI	totalemment include
ARIEGE	09261	SAINT-GIRONS	totalemment include
ARIEGE	09262	SAINT-JEAN-D'AIGUES-VIVES	totalemment include
ARIEGE	09263	SAINT-JEAN-DU-CASTILLONNAIS	totalemment include
ARIEGE	09264	SAINT-JEAN-DE-VERGES	totalemment include
ARIEGE	09265	SAINT-JEAN-DU-FALGA	totalemment include
ARIEGE	09266	SAINT-JULIEN-DE-GRAS-CAPOU	totalemment include
ARIEGE	09267	SAINT-LARY	partiellement include
ARIEGE	09268	SAINT-LIZIER	totalemment include
ARIEGE	09269	SAINT-MARTIN-DE-CARALP	totalemment include
ARIEGE	09270	SAINT-MARTIN-D'OYDES	totalemment include
ARIEGE	09271	SAINT-MICHEL	totalemment include
ARIEGE	09272	SAINT-PAUL-DE-JARRAT	totalemment include
ARIEGE	09273	SAINT-PIERRE-DE-RIVIERE	totalemment include
ARIEGE	09274	SAINT-QUENTIN-LA-TOUR	totalemment include
ARIEGE	09275	SAINT-QUIRC	totalemment include
ARIEGE	09276	SAINT-VICTOR-ROUZAUD	totalemment include
ARIEGE	09277	SAINT-YBARS	totalemment include
ARIEGE	09279	SALSEIN	totalemment include
ARIEGE	09280	SAURAT	totalemment include
ARIEGE	09281	SAUTEL	totalemment include
ARIEGE	09282	SAVERDUN	totalemment include
ARIEGE	09283	SAVIGNAC-LES-ORMEAUX	totalemment include
ARIEGE	09284	SEGURA	totalemment include
ARIEGE	09285	SEIX	totalemment include
ARIEGE	09286	SEM	totalemment include
ARIEGE	09287	SENCONAC	totalemment include
ARIEGE	09289	LORP-SENTARAILLE	totalemment include
ARIEGE	09290	SENTEIN	partiellement include
ARIEGE	09291	SENTENAC-D'OUST	totalemment include
ARIEGE	09292	SENTENAC-DE-SEROU	totalemment include
ARIEGE	09293	SERRES-SUR-ARGET	totalemment include
ARIEGE	09294	SIEURAS	partiellement include
ARIEGE	09295	SIGUER	totalemment include
ARIEGE	09296	SINSAT	totalemment include
ARIEGE	09297	SOR	totalemment include
ARIEGE	09298	SORGEAT	partiellement include
ARIEGE	09299	SOUEIX-ROGALLE	totalemment include

ARIEGE	09300	SOULA	totalemment incluse
ARIEGE	09301	SOULAN	totalemment incluse
ARIEGE	09302	SUC-ET-SENTENAC	totalemment incluse
ARIEGE	09303	SURBA	totalemment incluse
ARIEGE	09304	SUZAN	totalemment incluse
ARIEGE	09305	TABRE	totalemment incluse
ARIEGE	09306	TARASCON-SUR-ARIEGE	totalemment incluse
ARIEGE	09307	TAURIGNAN-CASTET	totalemment incluse
ARIEGE	09308	TAURIGNAN-VIEUX	totalemment incluse
ARIEGE	09309	TEILHET	totalemment incluse
ARIEGE	09310	THOUARS-SUR-ARIZE	totalemment incluse
ARIEGE	09311	TIGNAC	totalemment incluse
ARIEGE	09312	LA TOUR-DU-CRIEU	totalemment incluse
ARIEGE	09313	TOURTOUSE	totalemment incluse
ARIEGE	09314	TOURTROL	totalemment incluse
ARIEGE	09315	TREMOULET	totalemment incluse
ARIEGE	09316	TROYE-D'ARIEGE	totalemment incluse
ARIEGE	09318	UNAC	totalemment incluse
ARIEGE	09319	UNZENT	totalemment incluse
ARIEGE	09320	URS	totalemment incluse
ARIEGE	09321	USSAT	totalemment incluse
ARIEGE	09322	USTOU	totalemment incluse
ARIEGE	09323	VALS	totalemment incluse
ARIEGE	09324	VARILHES	totalemment incluse
ARIEGE	09325	VAYCHIS	totalemment incluse
ARIEGE	09326	VEBRE	totalemment incluse
ARIEGE	09327	VENTENAC	totalemment incluse
ARIEGE	09328	VERDUN	totalemment incluse
ARIEGE	09329	VERNAJOUL	totalemment incluse
ARIEGE	09330	VERNAUX	totalemment incluse
ARIEGE	09331	LE VERNET	totalemment incluse
ARIEGE	09332	VERNIOLLE	totalemment incluse
ARIEGE	09334	VICDESSOS	totalemment incluse
ARIEGE	09335	VILLENEUVE	totalemment incluse
ARIEGE	09336	VILLENEUVE-D'OLMES	totalemment incluse
ARIEGE	09338	VILLENEUVE-DU-LATOU	totalemment incluse
ARIEGE	09339	VILLENEUVE-DU-PAREAGE	totalemment incluse
ARIEGE	09340	VIRA	totalemment incluse
ARIEGE	09341	VIVIES	totalemment incluse
ARIEGE	09342	SAINTE-SUZANNE	partiellemment incluse

Département de la Haute-Garonne

Département	Code INSEE	Communes	Inclusion dans le périmètre de SAGE projeté
HAUTE-GARONNE	31002	AIGNES	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31011	ARBAS	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31020	ASPET	partiellemment incluse
HAUTE-GARONNE	31024	AURAGNE	totalemment incluse

HAUTE-GARONNE	31025	AUREVILLE	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31027	AURIBAIL	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31030	AUSSEING	partiellemment incluse
HAUTE-GARONNE	31033	AUTERIVE	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31047	BAX	partiellemment incluse
HAUTE-GARONNE	31052	BEAUMONT-SUR-LEZE	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31058	BELBEZE-DE-LAURAGAIS	partiellemment incluse
HAUTE-GARONNE	31059	BELBEZE-EN-COMMINGES	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31100	CALMONT	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31103	CANENS	partiellemment incluse
HAUTE-GARONNE	31107	CARBONNE	partiellemment incluse
HAUTE-GARONNE	31110	CASSAGNE	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31111	CASTAGNAC	partiellemment incluse
HAUTE-GARONNE	31112	CASTAGNEDE	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31114	CASTELBIAGUE	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31128	CAUJAC	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31135	CAZERES	partiellemment incluse
HAUTE-GARONNE	31140	CHEIN-DESSUS	partiellemment incluse
HAUTE-GARONNE	31145	CINTEGABELLE	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31148	CLERMONT-LE-FORT	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31151	CORRONSAC	partiellemment incluse
HAUTE-GARONNE	31153	COULADERE	partiellemment incluse
HAUTE-GARONNE	31165	EAUNES	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31171	ESPANES	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31173	ESPERCE	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31174	ESTADENS	partiellemment incluse
HAUTE-GARONNE	31181	LE FAUGA	partiellemment incluse
HAUTE-GARONNE	31183	FIGAROL	partiellemment incluse
HAUTE-GARONNE	31191	FOUGARON	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31195	FRANCAZAL	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31206	GAILLAC-TOULZA	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31208	GANTIES	partiellemment incluse
HAUTE-GARONNE	31219	GENSAC-SUR-GARONNE	partiellemment incluse
HAUTE-GARONNE	31220	GIBEL	partiellemment incluse
HAUTE-GARONNE	31225	GOUTEVERNISSE	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31226	GOUZENS	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31227	GOYRANS	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31231	GRAZAC	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31233	GREPIAC	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31236	HERRAN	partiellemment incluse
HAUTE-GARONNE	31237	HIS	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31240	ISSUS	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31248	LABARTHE-SUR-LEZE	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31256	LABRUYERE-DORSA	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31259	LACROIX-FALGARDE	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31263	LAGARDELLE-SUR-LEZE	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31264	LAGRACE-DIEU	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31267	LAHITERE	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31272	LAPEYRERE	partiellemment incluse

HAUTE-GARONNE	31279	LATOUR	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31280	LATRAPE	partiellement incluse
HAUTE-GARONNE	31312	MAILHOLAS	partiellement incluse
HAUTE-GARONNE	31315	MANE	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31319	MARLIAC	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31321	MARSOULAS	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31326	MASSABRAC	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31330	MAURESSAC	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31332	MAUVAISIN	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31334	MAUZAC	partiellement incluse
HAUTE-GARONNE	31336	MAZERES-SUR-SALAT	partiellement incluse
HAUTE-GARONNE	31337	MELLES	partiellement incluse
HAUTE-GARONNE	31340	MERVILLA	partiellement incluse
HAUTE-GARONNE	31342	MILHAS	partiellement incluse
HAUTE-GARONNE	31345	MIREMONT	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31354	MONESTROL	partiellement incluse
HAUTE-GARONNE	31357	MONTASTRUC-DE-SALIES	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31361	MONTAUT	partiellement incluse
HAUTE-GARONNE	31362	MONTBERAUD	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31365	MONTBRUN-BOCAGE	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31366	MONTBRUN-LAURAGAIS	partiellement incluse
HAUTE-GARONNE	31372	MONTESPAN	partiellement incluse
HAUTE-GARONNE	31375	MONTESQUIEU-VOLVESTRE	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31376	MONTGAILLARD-DE-SALIES	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31379	MONTGAZIN	partiellement incluse
HAUTE-GARONNE	31380	MONTGEARD	partiellement incluse
HAUTE-GARONNE	31381	MONTGISCARD	partiellement incluse
HAUTE-GARONNE	31391	MONTSAUNES	partiellement incluse
HAUTE-GARONNE	31395	MURET	partiellement incluse
HAUTE-GARONNE	31396	NAILLOUX	partiellement incluse
HAUTE-GARONNE	31401	NOUEILLES	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31411	PECHBUSQUE	partiellement incluse
HAUTE-GARONNE	31420	PINSAGUEL	partiellement incluse
HAUTE-GARONNE	31421	PINS-JUSTARET	partiellement incluse
HAUTE-GARONNE	31425	LE PLAN	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31429	POMPERTUZAT	partiellement incluse
HAUTE-GARONNE	31431	PORTET-D'ASPET	partiellement incluse
HAUTE-GARONNE	31433	PORTET-SUR-GARONNE	partiellement incluse
HAUTE-GARONNE	31437	POUZE	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31442	PUYDANIEL	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31448	REBIGUE	partiellement incluse
HAUTE-GARONNE	31455	RIEUX-VOLVESTRE	partiellement incluse
HAUTE-GARONNE	31457	ROQUEFORT-SUR-GARONNE	partiellement incluse
HAUTE-GARONNE	31460	ROQUETTES	partiellement incluse
HAUTE-GARONNE	31461	ROUEDE	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31474	SAINT-CHRISTAUD	partiellement incluse
HAUTE-GARONNE	31495	SAINT-LEON	partiellement incluse
HAUTE-GARONNE	31505	SAINT-MICHEL	partiellement incluse
HAUTE-GARONNE	31517	SAINT-SULPICE-SUR-LEZE	totalemment incluse

HAUTE-GARONNE	31521	SALEICH	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31523	SALIES-DU-SALAT	partiellemment incluse
HAUTE-GARONNE	31533	SAUBENS	partiellemment incluse
HAUTE-GARONNE	31554	TOUILLE	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31562	URAU	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31572	VENERQUE	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31574	VERNET	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31578	VIGOULET-AUZIL	partiellemment incluse
HAUTE-GARONNE	31580	VILLATE	totalemment incluse
HAUTE-GARONNE	31591	ESCOULIS	totalemment incluse

Départemment de l'AUDE

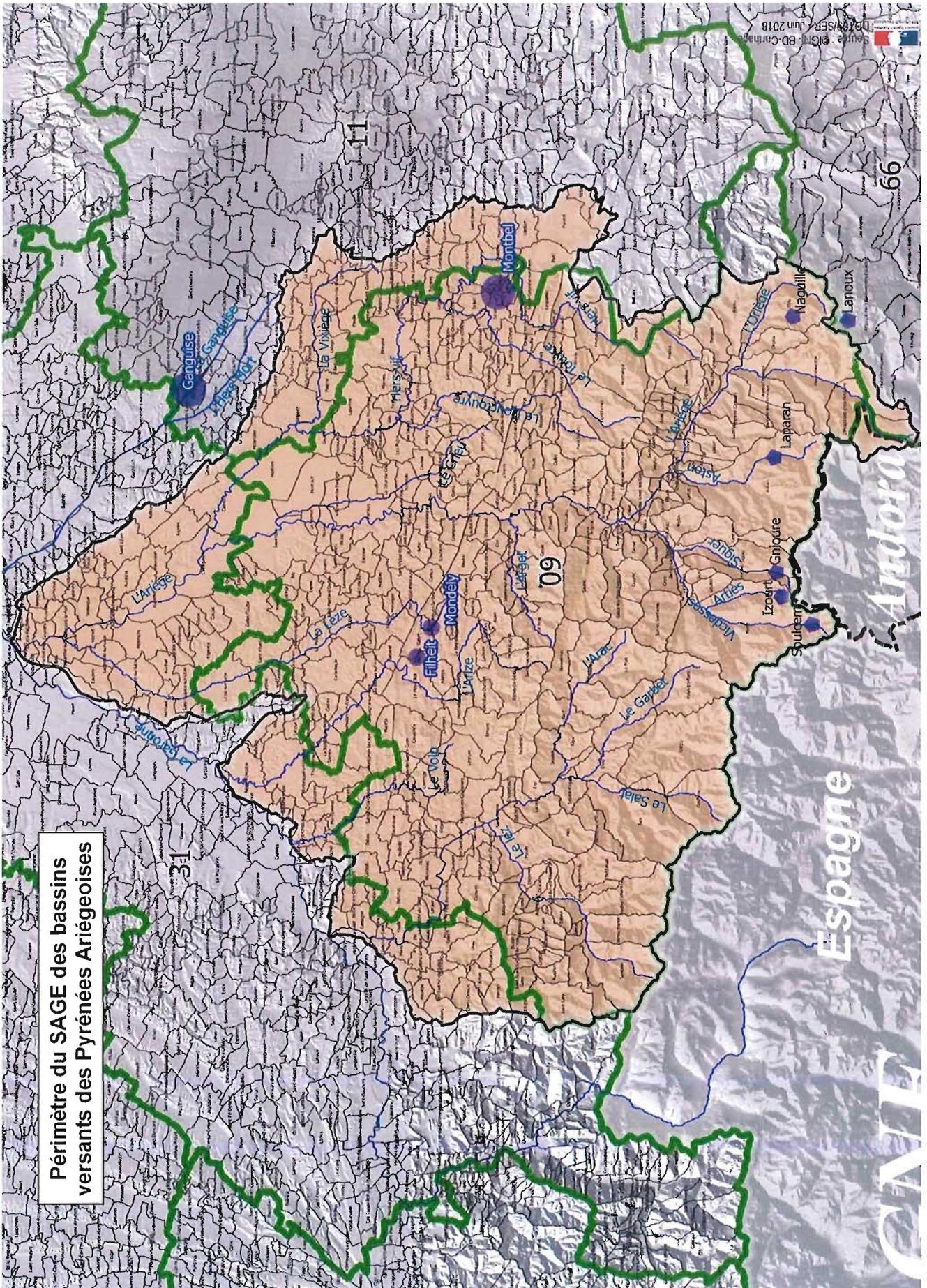
Départemment	Code INSEE	Communes	Inclusion dans le périmètre de SAGE
AUDE	11028	BELCAIRE	partiellemment incluse
AUDE	11033	BELPECH	totalemment incluse
AUDE	11036	BELVIS	partiellemment incluse
AUDE	11039	LA BEZOLE	partiellemment incluse
AUDE	11057	CAHUZAC	totalemment incluse
AUDE	11066	CAMURAC	partiellemment incluse
AUDE	11072	LA CASSAIGNE	partiellemment incluse
AUDE	11080	VAL DE LAMBRONNE	partiellemment incluse
AUDE	11087	CAZALRENOUX	totalemment incluse
AUDE	11091	CHALABRE	totalemment incluse
AUDE	11096	COMUS	partiellemment incluse
AUDE	11100	CORBIERES	totalemment incluse
AUDE	11101	COUDONS	partiellemment incluse
AUDE	11107	COURTAULY	partiellemment incluse
AUDE	11108	LA COURTETE	partiellemment incluse
AUDE	11128	ESCUEILLENES-ET-SAINT-JUST-DE-BELEGARD	partiellemment incluse
AUDE	11130	ESPEZEL	partiellemment incluse
AUDE	11134	FAJAC-LA-RELENQUE	partiellemment incluse
AUDE	11135	LA FAJOLLE	partiellemment incluse
AUDE	11136	FANJEAUX	partiellemment incluse
AUDE	11139	FENOUILLET-DU-RAZES	partiellemment incluse
AUDE	11142	FESTES-ET-SAINT-ANDRE	partiellemment incluse
AUDE	11149	FONTERS-DU-RAZES	partiellemment incluse
AUDE	11159	GAJA-LA-SELVE	totalemment incluse
AUDE	11162	GENERVILLE	partiellemment incluse
AUDE	11173	HOUNOUX	partiellemment incluse
AUDE	11184	LAFAGE	totalemment incluse
AUDE	11196	LAURAC	partiellemment incluse
AUDE	11204	LIGNAIROLLES	partiellemment incluse
AUDE	11208	LA LOUVIERE-LAURAGAIS	partiellemment incluse
AUDE	11226	MAYREVILLE	partiellemment incluse
AUDE	11230	MERIAL	partiellemment incluse
AUDE	11231	MEZERVILLE	partiellemment incluse

AUDE	11236	MOLANDIER	partiellement incluse
AUDE	11247	MONTHAUT	partiellement incluse
AUDE	11249	MONTJARDIN	totalemment incluse
AUDE	11263	NEBIAS	partiellement incluse
AUDE	11268	ORSANS	totalemment incluse
AUDE	11277	PECHARIC-ET-LE-PY	totalemment incluse
AUDE	11278	PECH-LUNA	totalemment incluse
AUDE	11282	PEYREFITTE-DU-RAZES	totalemment incluse
AUDE	11283	PEYREFITTE-SUR-L'HERS	partiellement incluse
AUDE	11290	PLAIGNE	totalemment incluse
AUDE	11291	PLAVILLA	totalemment incluse
AUDE	11294	POMY	partiellement incluse
AUDE	11303	PUIVERT	partiellement incluse
AUDE	11312	RIBOUISSE	totalemment incluse
AUDE	11316	RIVEL	partiellement incluse
AUDE	11331	SAINT-AMANS	partiellement incluse
AUDE	11333	SAINT-BENOIT	partiellement incluse
AUDE	11334	SAINTE-CAMELLE	partiellement incluse
AUDE	11336	SAINTE-COLOMBE-SUR-L'HERS	totalemment incluse
AUDE	11343	SAINT-GAUDERIC	totalemment incluse
AUDE	11348	SAINT-JULIEN-DE-BRIOLA	totalemment incluse
AUDE	11365	SAINT-SERNIN	totalemment incluse
AUDE	11375	SEIGNALENS	totalemment incluse
AUDE	11380	SONNAC-SUR-L'HERS	totalemment incluse
AUDE	11400	TREZIERS	totalemment incluse
AUDE	11419	VILLAUTOU	totalemment incluse
AUDE	11424	VILLEFORT	totalemment incluse

Département des Pyrénées-Orientales

Département	Code INSEE	Communes	Inclusion dans le périmètre de SAGE
PYRENEES-ORIENTALES	66005	ANGOUSTRINE-VILLENEUVE-DES-ESCALDES	partiellement incluse
PYRENEES-ORIENTALES	66146	PORTA	partiellement incluse
PYRENEES-ORIENTALES	66147	PORTE-PUYMORENS	partiellement incluse

ANNEXE 2



Périmètre du SAGE des bassins versants des Pyrénées Ariégeoises



PREFECTURE DE L'AUDE

Arrêté temporaire n° DDTM/SPRISR/USR/2018-046 portant réglementation de la circulation sur l'A61.

LE PRÉFET DE L'AUDE

Chevalier de la Légion d'Honneur,

Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code de la Route et notamment les articles R. 411-9 et R. 411-4-8,

VU le décret du 07 février 1992 approuvant la convention passée entre l'État et la société Autoroutes du Sud de la France en vue de la concession de la construction, de l'entretien et de l'exploitation d'autoroutes ; et ensemble les décrets des 10 mai 1996, 18 novembre 1997, 26 décembre 1997, 29 décembre 1997, 30 décembre 2000, 30 novembre 2001, 29 juillet 2004, 15 mai 2007 et 22 mars 2010 approuvant les avenants à cette convention et au cahier des charges annexé

VU le Décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le Décret du 24 février 2017, portant nomination de M. Alain THIRION en qualité de préfet de l'Aude à compter du 20 mars 2017,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, 8^e partie, signalisation temporaire, approuvée par arrêté ministériel du 5 et 6 novembre 1992,

VU la circulaire n° 96-14 du 6 février 1996 relative à l'exploitation sous chantier,

VU l'arrêté préfectoral en date du 10 mai 2016 portant réglementation de la circulation sous chantier sur l'autoroute A9 et l'autoroute A61 dans la traversée du département de l'Aude,

VU l'arrêté temporaire préfectoral N° DDTM/SPRISR/USR/2018-042 en date du 03 septembre 2018 portant réglementation de la circulation sur l'autoroute A61 et notamment l'article 4

VU l'arrêté préfectoral N° DDTM/SPRISR/USR/2018-020 en date du 30 avril 2018 portant réglementation provisoire de police sur l'autoroute A9 et l'autoroute A61 dans la traversée du département de l'Aude

VU l'arrêté préfectoral N° DPPAT-BCI-2018-025 en date du 18 juin 2018 du Préfet de l'Aude donnant délégation de signature à M. Jean François DESBOUIS, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de l'Aude,

VU la décision n° 2018-072 du Directeur Départemental des territoires et de la Mer de l'Aude en date du 29 août 2018 donnant subdélégation de signature à certains agents de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude.

CONSIDERANT qu'il importe en conséquence de prendre toutes les dispositions en vue d'assurer la sécurité des usagers ainsi que celle des agents de la société Autoroutes du Sud de la France et de l'entreprise chargée des travaux, de réduire au minimum les entraves à la circulation du fait des travaux de réhabilitation d'une ligne haute tension.

A R R E T E

ARTICLE 1

Pour permettre la réalisation de remplacement de câbles 63kv avec passe-câble en surplomb de l'autoroute A61, la société Autoroutes du Sud de la France est autorisée à effectuer, les restrictions de circulation décrites dans l'article 3.

ARTICLE 2

Les travaux se situent sur la commune de Bram.
Ils sont réalisés la nuit du 26 septembre 2018 au 27 septembre 2018 de 20h00 à 01h00.

ARTICLE 3

Afin d'assurer la sécurité des usagers pendant les manœuvres de remplacement de câbles :

- La voie de gauche sera neutralisée du pk 299+400 au pk 302+600 dans le sens Toulouse/Narbonne
- La voie de gauche sera neutralisée du pk 306+600 au pk 302+400 dans le sens Narbonne/Toulouse
- Un arrêt total de la circulation sera nécessaire dans les deux sens de circulation pendant 15 minutes maximum (bouchons mobiles).

Les usagers seront informés de ces travaux par des messages affichés sur les panneaux à messages variables en section courante.

L'information sera relayée par le biais de Radio Vinci Autoroutes 107.7.

ARTICLE 4

Si les conditions météorologiques ou des problèmes techniques ne permettent pas de réaliser les travaux la nuit du 26 septembre 2018, les dispositions prévues et indiquées à l'article 3 peuvent être reportées à la première date permettant leur réalisation dans les mêmes conditions.

ARTICLE 5

Par dérogation à l'arrêté portant réglementation de la circulation sous chantier sur l'autoroute A9 et l'autoroute A61 dans la traversée du département de l'Aude en date du 10 mai 2016, la distance entre le chantier objet du présent arrêté et tout autre chantier organisé pour des travaux d'exploitation peut être ramenée à 2 km et à 0 Km en cas de chantier d'urgence.

ARTICLE 6

La signalisation de chantier nécessaire à ces restrictions de circulation (panneaux, cônes de signalisation de type K5a, ...) est mise en place, par la société Autoroutes du Sud de la France, conformément à la réglementation en vigueur relative à la signalisation temporaire sur autoroute.

En plus de toute signalisation définie ci-dessus, l'entreprise chargée de l'exécution des travaux prend les mesures de protection et de signalisation utiles, sous le contrôle des services de la Société Autoroutes du Sud de la France.

ARTICLE 7

M. le Secrétaire Général de la Préfecture, M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de l'Aude, Le Colonel commandant de Groupement de Gendarmerie, M. le Directeur Régional des Services de l'Exploitation de Narbonne de la Société Autoroutes du Sud de la France, M. le Directeur de l'entreprise chargée des travaux, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture et dont copie sera adressée au Service du Contrôle des Sociétés Concessionnaires d'Autoroutes.

Carcassonne, le 21 septembre 2018

Pour le préfet et par délégation
Pour le Directeur Départemental des Territoires
et de la Mer de l'Aude et par subdélégation,

La chef du Service
Prévention des Risques
et Sécurité Routière

Sabrina KLEIN



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUDE

Préfecture
Secrétariat général
Direction du Pilotage des politiques Publique
et de l'Appui Territorial
Bureau de l'environnement et
de l'aménagement du territoire

Affaire suivie par :

Karine GODET

Tél : 04.68.10.29.59

karine.godet@aude.gouv.fr

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DDPPAT/BEAT 2018 09 13
Portant sursis à statuer sur la demande d'autorisation d'exploiter une unité de valorisation
matières d'Alzonne par la société AUDEVAL, située sur la commune d'ALZONNE

Le préfet de l'Aude,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

- VU le code de l'environnement et notamment son livre 1^{er} du livre V dans sa rédaction antérieure à l'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017, et plus particulièrement ses articles L.512-1 et R.512-26 ;
- VU le décret n°2017-81 du 26 janvier 2017 et notamment son article 17;
- VU le dossier déposé à l'appui de sa demande ;
- VU la décision du 12 mars 2018 du président du tribunal administratif de Montpellier portant désignation d'un commissaire enquêteur ;
- VU l'arrêté préfectoral du 05 avril 2018 portant ouverture d'une enquête publique pour une durée de 33 jours du 27 avril 2018 au 29 mai 2018 inclus sur le territoire de la commune d'Alzonne ;
- VU le registre d'enquête et l'avis du commissaire enquêteur reçu en préfecture le 27 juin 2018 ;

CONSIDERANT que le pétitionnaire a opté pour la procédure d'instruction des installations classées pour la protection de l'environnement prévue au code de l'environnement dans sa rédaction antérieure à l'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 ;

52 rue Jean Bringer - CS 20001 - 11836 CARCASSONNE CEDEX 9

Téléphone : 04.68.10.27.00 – Télécopie : 04.68.72.32.98

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : 8h30/12h – 13h30/16h et le vendredi de 8h30/12h – 13h30/15h

Site Internet des services de l'Etat dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/> - Facebook : <http://www.facebook.com/prefecture.aude>

CONSIDERANT qu'en application de l'article R.512-26 du code de l'environnement, le préfet doit statuer sur la demande dans les trois mois à compter du jour de réception par la préfecture du dossier de l'enquête transmis par le commissaire enquêteur, soit au plus tard le 27 septembre 2018 ;

CONSIDERANT que certains éléments du dossier nécessitent des discussions avec différents services de l'État ;

CONSIDERANT que dans ces conditions, il convient de fixer un nouveau délai pour statuer conformément aux dispositions prévues par l'article R512-26 du code de l'environnement ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture de l'Aude;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Le délai pour statuer sur la demande d'autorisation d'exploiter une unité de valorisation matières d'Alzonne par la société AUDEVAL, située sur la commune d'ALZONNE, est porté au 27 décembre 2018.

ARTICLE 2 :

En vue de l'information des tiers :

- une copie du présent arrêté est déposée auprès de la mairie d'Alzonne et pourra y être consultée,
- un extrait de cet arrêté est affiché pendant une durée minimum d'un mois dans cette mairie.

Le même extrait est publié sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude.

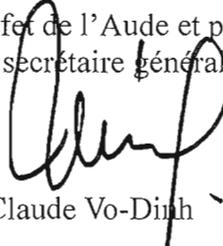
Ce même extrait doit être affiché en permanence de façon visible dans l'établissement par les soins du bénéficiaire.

ARTICLE 3 :

Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Aude, le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, région Occitanie, le maire d'Alzonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un avis sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera notifiée administrativement à l'exploitant.

Fait à Carcassonne, le **21 SEP. 2018**

Pour le préfet de l'Aude et par délégation,
Le secrétaire général


Claude Vo-Dinh